



L'écho des Éboulements

Mot du maire



À l'approche de l'automne, plusieurs dossiers importants retiennent notre attention. La campagne électorale provinciale nous donne notamment l'occasion de rappeler que les décisions prises à Québec ont des répercussions importantes sur les municipalités, particulièrement sur celles de petite taille et en milieu rural.

Dans ce contexte, j'ai souhaité interpeller les candidats sur plusieurs enjeux qui touchent directement notre municipalité et, plus largement, les petites municipalités du Québec. Nous voulons connaître leurs engagements en matière de financement municipal, de maintien et de mise à niveau de nos infrastructures, de simplification des programmes d'aide financière, mais aussi de couverture cellulaire en milieu rural. Comme bien d'autres municipalités, nous devons composer avec des responsabilités qui augmentent, des infrastructures qui vieillissent et une capacité financière qui demeure limitée. J'ai demandé une rencontre avec chacun des candidats afin d'échanger sur ces préoccupations. Je ne manquerai pas de rappeler les engagements obtenus lors de ces échanges, auprès du candidat ou de la candidate élue le 5 octobre prochain.

Cet automne, le conseil municipal amorcera également l'étude du budget pour l'année 2027. Je saisi cette occasion pour rappeler une réalité parfois moins visible de la gestion municipale. Gérer une municipalité, c'est un peu comme construire une maison. Au départ, les travaux sont visibles : on voit les fondations se dessiner, les murs se lever et la toiture prendre forme. Puis viennent les finitions ... avec parfois l'impression qu'elles n'en finissent plus de finir ! Une poignée à ajuster, une fenêtre à installer, une gouttière à compléter ... Ces petits détails peuvent sembler interminables, mais ils sont essentiels pour que la maison soit fonctionnelle et durable. Une fois la construction terminée, une seconde phase débute : l'entretien. Il faut réparer, remplacer, entretenir et, éventuellement, rénover ce qui a été construit. Une maison demande donc des investissements bien après la fin des travaux.

Il en va de même pour une municipalité. Les grands projets sont souvent les plus visibles, mais derrière ceux-ci se trouve un travail colossal moins apparent de planification, de réparation, d'entretien et de mise aux normes. Nos routes, nos bâtiments, nos réseaux d'aqueduc et d'égout, nos équipements et nos infrastructures de loisirs nécessitent une attention constante. Les taxes municipales servent donc à bien plus que la collecte des « vidanges ». Elles permettent de maintenir notre maison commune en bon état, mais aussi de planifier les travaux qui seront nécessaires demain.

C'est avec cette réalité en tête que nous devons aborder l'étude du prochain budget. Un gel ou une indexation du taux de taxes peut sembler souhaitable, mais avec l'augmentation des coûts et les responsabilités qui incombent aujourd'hui aux municipalités, je crois qu'il devient difficile de le maintenir à long terme. Le récent rapport sur la fiscalité et les finances municipales de Monique Jérôme-Forget et Nicolas Marceau arrive d'ailleurs à un constat similaire : le modèle actuel de financement municipal atteint certaines de ses limites. Le rapport souligne notamment les pressions importantes liées au vieillissement des infrastructures, à l'augmentation des coûts et à la croissance des responsabilités municipales.

Dans l'immédiat, nous devons donc continuer à faire des choix rigoureux, à établir nos priorités et à investir là où les besoins sont les plus importants. Cette rigueur doit également guider notre réflexion sur le développement de la municipalité. Les décisions prises aujourd'hui ne concernent pas seulement les prochaines années : elles peuvent avoir des conséquences sur les 30 prochaines années. Notre responsabilité consiste à faire grandir la municipalité sans créer, pour les générations futures, des obligations financières que nous n'aurons pas les moyens d'assumer.

Enfin, je souhaite mentionner que nos démarches concernant le projet de traitement des eaux usées de Saint-Joseph-de-la-Rive se poursuivent. Nous souhaitons mettre à jour notre dossier et le présenter de nouveau dans le cadre de l'appel de projets du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023-2033. Cette démarche nous permettra de faire état de la situation actuelle auprès du ministère, de réaffirmer les besoins et les solutions envisagées afin de présenter un projet qui tient compte des réalités de notre milieu et de la capacité financière de la Municipalité. Notre objectif demeure le même : trouver une solution responsable et durable, tout en recherchant un niveau de financement gouvernemental qui permettra de réaliser les travaux sans imposer un fardeau financier disproportionné à nos citoyens.

Je demeure convaincu que c'est en adoptant une vision à long terme, en faisant preuve de rigueur dans notre gestion et en travaillant avec nos partenaires gouvernementaux que nous pourrions continuer à faire progresser la municipalité, tout en respectant la capacité de payer de nos citoyens. Les prochains mois seront bien remplis, mais ils seront aussi l'occasion de poursuivre le travail pour bâtir une municipalité solide. Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel automne aux Éboulements. Profitons des couleurs, des belles journées encore devant nous et de ces petits moments qui font de notre milieu un endroit où il fait bon vivre.

Emmanuel Deschênes, Maire des Éboulements

Informations

Conservation : La Forêt marine reconnue



En août dernier, plusieurs partenaires du milieu se sont réunis aux Éboulements pour souligner la reconnaissance officielle d'une partie du sentier de la Forêt marine – La Seigneurie à titre d'autre mesure de conservation efficace (AMCE). Cette reconnaissance vient confirmer la valeur écologique de ce territoire et le rôle que sa gestion peut jouer dans la conservation de la biodiversité. Une AMCE permet de reconnaître des espaces qui, sans constituer des aires protégées au sens traditionnel, font l'objet d'une gestion favorisant de façon durable la protection des écosystèmes et de la biodiversité. Au Québec, ces reconnaissances contribuent notamment aux efforts visant l'atteinte de la cible de conservation de 30 % du territoire d'ici 2030.

Géré conjointement par le Musée maritime de Charlevoix et la Municipalité des Éboulements, le sentier permet aux visiteurs de découvrir un milieu naturel remarquable tout en favorisant une fréquentation encadrée du territoire. D'une longueur d'environ huit kilomètres aller-retour, le sentier longe la rivière des Boudreault et traverse des secteurs caractérisés par leurs cours d'eau, leurs cascades, leurs parois rocheuses et leurs paysages forestiers.

La reconnaissance accordée concerne actuellement la portion du parcours appartenant au Musée maritime de Charlevoix. Elle vient reconnaître les pratiques de gestion qui permettent de maintenir les fonctions écologiques du milieu tout en poursuivant les activités récréatives qui s'y déroulent. Contrairement à une aire protégée dont la conservation constitue l'objectif premier, une AMCE peut poursuivre d'autres vocations tout en générant des bénéfices durables pour la biodiversité. Le gouvernement du Québec souligne d'ailleurs que ces territoires peuvent relever de différents modes de gouvernance et de différents gestionnaires, notamment des municipalités, des organismes ou des propriétaires privés.

Pour la municipalité, cette reconnaissance souligne également la pertinence du travail accompli par le Musée maritime de Charlevoix et la Région de biosphère de Charlevoix. Cette dernière joue un rôle important dans la concertation des acteurs du territoire, la conservation des milieux naturels et la mise en place de pratiques favorables à la biodiversité. La démarche ouvre maintenant la porte à une réflexion sur la portion municipale du sentier. La Municipalité travaille avec la Région de biosphère de Charlevoix afin d'étendre la démarche pour la seconde partie du parcours. Les discussions se poursuivent et pourraient permettre de prolonger les efforts de conservation déjà amorcés, dans une approche concertée avec les partenaires concernés.

Cette reconnaissance met en lumière un joyau de notre territoire et démontre l'importance de conjuguer conservation, accès à la nature et collaboration.

À la découverte du territoire



Lorsqu'on se promène en nature, il suffit parfois d'un regard ou d'un chant pour remarquer la présence d'un oiseau. Qu'il soit grand ou petit, coloré ou discret, chaque espèce possède des caractéristiques qui permettent de la distinguer des autres. Parmi ceux-ci, un petit oiseau aux couleurs éclatantes ne passe pas inaperçu avec son plumage flamboyant, sa calotte et de ses ailes noires marquées de blanc, ainsi que par son chant mélodieux que l'on associe à l'été : le chardonneret jaune. Ce petit oiseau est généralement un oiseau migrateur qui vole vers le sud à la fin de la saison estivale, bien que certains individus puissent demeurer au Québec en hiver en fonction de la disponibilité de la nourriture. Ceux qui effectuent la migration reviennent au printemps et fréquentent essentiellement les champs, les jardins et les bordures de chemins où se trouvent des plantes qui produisent des graines dont il se nourrit : le pissenlit, l'aster, la verge d'or et le tournesol en sont quelques exemples. Ces plantes constituent la source principale de son alimentation. Un terrain qui semble négligé en raison de la présence d'herbes hautes ou de plantes sauvages devient, pour lui, une source de nourriture abondante.

Si plusieurs passereaux peuvent avoir une alimentation assez variée (plantes, fruits, insectes, araignées), le chardonneret lui est granivore. Ce régime spécialisé influence notamment sa période de reproduction, qui se déroule à la fin du printemps ou au début de l'été puisque les graines des plantes sont disponibles plus tardivement. Sa couleur est liée à son alimentation : le jaune résulte d'un pigment que l'on appelle « caroténoïdes », qui provient essentiellement de certaines plantes et graines dont il s'alimente.

Le chardonneret fait partie d'un réseau alimentaire. Il peut constituer une proie potentielle pour différents prédateurs. Il peut aussi contribuer, de façon accidentelle, à la dispersion de certaines graines : celles-ci peuvent tomber lorsqu'il se nourrit ou lors de ses déplacements. Le chardonneret est bien plus qu'un petit oiseau jaune qu'on aime observer à la mangeoire, il est un maillon d'un réseau écologique beaucoup plus vaste.

L'oiseau a été nommé l'emblème aviaire de la Municipalité en raison du fait qu'on le retrouve souvent dans les paysages agricoles des Éboulements. Les champs sont des milieux ouverts qu'il fréquente naturellement en raison des plantes qui y poussent souvent en bordure de ceux-ci, entre les espaces cultivés et la forêt. L'oiseau profite donc de certaines perturbations apportées par l'humain, telles que l'agriculture. Mais attention, cela ne signifie pas pour autant que tout milieu ouvert est bénéfique pour lui. Les surfaces imperméables ou les terrains gazonnés bien tondus ne le sont pas. À l'inverse, laisser certaines plantes qui produisent des graines, comme le pissenlit, le chardon ou l'aster, constituent une ressource importante pour lui et peut grandement contribuer à sa survie.

Ainsi, la prochaine fois que vous apercevrez un chardonneret jaune près de chez vous, regardez autour de lui. Vous découvrirez peut-être que ce que nous appelons une « mauvaise herbe » fait partie de son garde-manger et contribue à son maintien ainsi qu'à la biodiversité du milieu.

Mathieu Bilodeau

Informations

Vie communautaire



Depuis deux ans maintenant, la Municipalité des Éboulements organise des rencontres de concertation réunissant les organismes à but non lucratif et bénévoles de notre communauté. L'objectif est de favoriser la connaissance mutuelle entre les organismes, partager les programmations respectives et susciter de nouvelles collaborations sur le territoire.

La plus récente rencontre, tenue le 3 septembre dernier, a connu une très belle participation : une vingtaine de représentants d'organismes étaient réunis, dont la FADOQ, le comité MADA, les Cercles de Fermières des Éboulements et de Saint-Joseph-de-la-Rive, la MDJ La Baraque des Éboulements, Les Vallons des Éboulements, le Café Sol, Cratère et marées, les Gestionnaires d'en bas, le Musée maritime de Charlevoix, Découverte Charlevoix, Scènes sismiques, Peupliers Charlevoix, la Bibliothèque Félix-Antoine-Savard, entre autres.

La municipalité a également profité de l'occasion pour présenter aux organismes sa nouvelle Politique cadre relative à l'attribution, à l'octroi et au suivi des aides financières, adoptée le 6 juillet dernier. Cette politique établit un cadre clair et transparent pour l'analyse et l'octroi des subventions versées aux organismes du milieu, incluant les critères d'admissibilité, les modalités de dépôt des demandes et les critères d'évaluation. La politique est disponible sur le site Web de la municipalité.

Les organismes intéressés à présenter une demande d'aide financière sont invités à la déposer cet automne afin qu'elle soit considérée dans le cadre de la préparation du prochain budget.

La Municipalité tient à remercier tous les organismes et bénévoles qui font vivre notre communauté, et se réjouit de la vitalité de ce réseau de collaboration.

Résidus verts



À l'automne, la MRC de Charlevoix effectuera sa collecte spéciale des résidus verts au cours de la semaine du 2 novembre 2026. Cette collecte porte-à-porte, réalisée deux fois par année dans l'ensemble des municipalités de la MRC, permet de détourner des déchets les matières organiques provenant de l'entretien des terrains et des jardins. Les citoyens pourront y déposer leurs feuilles mortes, résidus de pelouse et autres résidus de jardin. Pour cette collecte spéciale, les résidus doivent obligatoirement être placés dans des sacs de papier brun compostables ou dans des contenants retournables en plastique ou en métal. Les sacs de plastique ne sont plus acceptés, notamment afin de réduire la quantité de déchets générés par l'utilisation de sacs à usage unique.

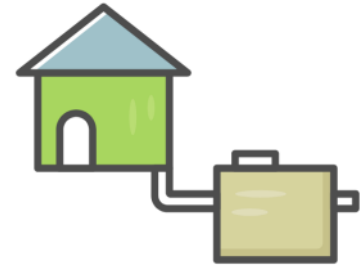
Bon à savoir :

- Les gros sacs de papier brun conçus pour les résidus de jardin sont disponibles dans la plupart des quincailleries et des épiceries.
- Une réservation est obligatoire pour participer à la collecte spéciale. Les citoyens doivent remplir le formulaire de réservation au plus tard le 28 octobre 2026 à 16 h, disponible sur le site Web de la MRC.
- Pour la collecte de l'automne 2026, les sacs et contenants doivent être placés en bordure de la voie publique le dimanche 1er novembre, et ce, quel que soit le secteur de collecte.
- Veuillez noter que les branches ne sont pas acceptées lors de cette collecte.
- Par ailleurs, les résidus verts peuvent être déposés en tout temps dans le bac brun, puisqu'il s'agit de matières organiques valorisables. Ils ne doivent jamais être déposés dans le bac bleu destiné aux matières recyclables ni dans le bac vert ou gris destiné aux déchets.

Information

418 435-2639, poste 6012 |
gmr@mrccharlevoix.ca

Inspection des installations septiques du territoire



Entre la mi-septembre et la mi-novembre, la firme spécialisée en environnement Groupe Géos, mandatée par la MRC de Charlevoix, procédera à l'inspection de près de 150 installations septiques sur le territoire de la Municipalité des Éboulements. Cette démarche s'inscrit dans les efforts continus visant à protéger la qualité de l'eau, préserver l'environnement et assurer une saine gestion des eaux usées sur le territoire. Les résidences qui ne sont pas desservies par un réseau d'égout municipal doivent être munies d'une installation septique conforme et fonctionnelle, permettant un traitement adéquat des eaux usées et contribuant à la protection des sols et des cours d'eau.

Dans cette optique, la Municipalité souhaite dresser un portrait plus précis de certaines installations pour lesquelles elle dispose actuellement de peu ou pas d'information. Cette démarche permettra notamment de mieux connaître la situation existante. Les propriétés visées par cette démarche ont reçu une communication par la poste précisant les mesures à prendre afin de faciliter le travail des techniciens. Les visites se dérouleront sans rendez-vous. En cas d'absence du propriétaire, les techniciens pourront tout de même effectuer l'inspection et laisseront un avis de passage, au besoin. Lorsque le propriétaire est présent, un court échange permettra de recueillir certaines informations générales sur l'installation.

Nous invitons les propriétaires concernés à accueillir cette démarche avec collaboration et ouverture. La démarche décrite dans le présent avis est la seule inspection actuellement mandatée par la MRC de Charlevoix ou la Municipalité des Éboulements. Aucun autre inspecteur ou intervenant n'est autorisé à effectuer une inspection. En cas de doute, n'hésitez pas à communiquer avec la Municipalité avant de laisser entrer une personne sur votre propriété.

Information



MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS

2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec) G0A 2M0
Téléphone : 418 489-2988

Membres du conseil

Maire	Emmanuel Deschênes
Conseillères	Sylvie Bolduc Diane Tremblay Évelyne Tremblay
Conseillers	Emmanuel Pilote Michel Crevier Lévis Perron



Animaux et Règlement sur la qualité de vie

La présence d'animaux de compagnie fait partie de la vie de plusieurs citoyens et contribue à leur bien-être. Toutefois, comme pour toute cohabitation, certaines règles doivent être respectées afin de préserver la tranquillité et la qualité de vie de tous. Nous souhaitons rappeler aux propriétaires et gardiens de chiens l'importance de prendre les mesures nécessaires pour éviter que les aboiements, hurlements ou gémissements répétés de leur animal ne deviennent une nuisance pour le voisinage.

En vertu du *Règlement sur la qualité de vie*, il est notamment interdit de laisser un chien aboyer, hurler ou gémir de façon répétée d'une manière telle qu'il importune le voisinage. Nous rappelons également que le règlement prévoit qu'un maximum de quatre (4) chiens et chats combinés peuvent être gardés dans un logement, un bâtiment ou sur le terrain où celui-ci est situé, sous réserve des exceptions prévues au règlement. La Municipalité invite donc les propriétaires d'animaux à demeurer attentifs aux impacts que peuvent avoir leurs animaux sur les propriétés voisines, particulièrement lorsque ceux-ci sont laissés à l'extérieur.



Marché de Noël du Cercle de Fermières Les Éboulements

Les 14 et 15 novembre, le Marché est de retour pour une 7^e édition! Cet événement se tiendra sur 2 jours, de 10h à 16h, et permettra de regrouper les artisans et artisans de notre région. Réunis dans la grande salle de l'édifice municipal, ils seront près d'une vingtaine à offrir des articles originaux et faits main. Cantine, tirages, etc. Tarif : gratuit
Information : Page FB Cercle des Fermières Les Éboulements
Personne-ressource : Gisèle Gauthier (581-980-4430)



Carte MUSÉO

La carte est maintenant disponible du 1^{er} octobre au 31 mai. Elle vous donne accès à 14 musées du Québec gratuitement. Vous pouvez l'emprunter au comptoir de la bibliothèque sur les heures d'ouverture.

Prêt entre bibliothèques

Ce service offre la possibilité d'emprunter les livres de votre choix qui ne sont pas disponibles à notre bibliothèque. Vous pouvez le faire via le Réseau des biblios CNCA avec votre numéro d'abonné et votre NIP. Un guide d'utilisation et un tutoriel vidéo sont disponibles pour vous soutenir.

Pour les tout-petits

Le programme "1 naissance-1 livre" s'adresse à tous les nouveaux nés dont les parents résident aux Éboulements et à St-Joseph de la Rive. À tous les parents, la bibliothèque vous invite à venir récupérer un cadeau du Réseau des biblios pour votre nouveau né. Renseignez-vous auprès de la bibliothèque.

Horaires

Les mardis de 9h30 à 11h00,
Les mercredis et dimanches de 13h00 à 15h30
Fermée le dimanche 11 octobre (Action de grâce)

Joindre la Bibliothèque

2335, route du Fleuve, local 210
Téléphone : 418 489-2990
Courriel : bibliotheque@leseboulements.com
Facebook : Bibliothèque Félix Antoine Savard

Prochaines séances du conseil municipal

LUNDI 5 OCTOBRE
LUNDI 9 NOVEMBRE

Retrouvez-nous sur le Web
leseboulements.com

Notre page Facebook
Municipalité des Éboulements

Pour toute information en lien avec
le journal L'Écho des Éboulements,
veuillez contacter :

Rébecca Bleau
dga@leseboulements.com

Équipe municipale

Directeur général et greffier-trésorier
Directrice générale adjointe et
greffière trésorière adjointe
Responsable de l'urbanisme et chargé de projet
Secrétaire administrative
Technicienne à la comptabilité
Directeur des travaux publics
Directeur des travaux publics adjoint
et directeur du Service de sécurité incendie
Inspecteur en bâtiment
M. Gingras est présent le mardi et le mercredi
de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16h
Service d'urgence
Service de sécurité incendie (permis de brûlage)

JEAN-SÉBASTIEN PILOTE

RÉBECCA BLEAU
MATHIEU BILODEAU
MARIANNE DUCHESNE
SARA-PIER TURCOTTE
GRÉGOIRE BOUCHARD
PATRICK BOUCHARD

JUSTIN GINGRAS

9-1-1
418 635-1215